

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240423_21

OBJET : délégation des fonctions d'Officier d'État Civil à Mme Nathalie LOMBARDO, conseillère municipale pour la célébration d'un mariage

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-18 et L2122-32 ;

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme Nathalie LOMBARDO conseillère municipale pour une durée de un jour.

ARRÊTÉ

Article 1 : Mme Nathalie LOMBARDO assurera en nos lieux et place, les fonctions d'officier de l'état civil ;

Article 2 : Délégation est également donnée à Mme Nathalie LOMBARDO à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de Mme DISA Roxanne et M. RAYBAUD Gabin, fixé en la mairie de Poisat le 29 juin 2024.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage.

Poisat, le 23 avril 2024
Le Maire, Ludovic BUSTOS

